

Bruxelles, le 23 juin 2026
(OR. en)

10885/26

SOC 416
EMPL 223
ECOFIN 862
UEM 300
EDUC 280
COMPET 808
ENV 793
ENER 424
JAI 860
GENDER 114
JEUN 157
SAN 504

NOTE

Origine:	Secrétariat général du Conseil
Destinataire:	Comité des représentants permanents/Conseil
Objet:	NOTE EXPLICATIVE DU CONSEIL Document d'accompagnement des recommandations du Conseil adressées aux États membres dans le cadre du Semestre européen 2026 - <i>Approbation</i>

Les délégations trouveront ci-joint une note explicative accompagnant les recommandations du Conseil adressées aux États membres dans le cadre du Semestre européen 2026.

(projet) Note explicative

Document d'accompagnement des recommandations du Conseil adressées aux États membres dans le cadre du Semestre européen

L'article 29 du règlement (UE) 2024/1263 relatif à la coordination efficace des politiques économiques et à la surveillance budgétaire multilatérale et abrogeant le règlement (CE) n° 1466/97 du Conseil dispose que *"le Conseil est censé, en principe, suivre les recommandations et propositions de la Commission ou expliquer publiquement sa position"*.

Compte tenu de la règle "se conformer ou expliquer" exposée ci-dessus, le Conseil fournit par la présente note des explications sur les modifications qu'il a été convenu d'apporter aux recommandations de la Commission pour les recommandations par pays adressées aux États membres dans le cadre du Semestre européen 2026, et sur lesquelles la Commission n'est pas d'accord.

Le Conseil a également marqué son accord sur un certain nombre d'ajouts ainsi que sur des modifications d'ordre matériel ou technique apportées aux recommandations, avec le soutien sans réserve de la Commission.

Extrait de la recommandation par pays n° 3 pour la Tchéquie

Texte de la Commission:

Améliorer l'offre de logements sociaux et abordables en élargissant le rôle des secteurs public et à but non lucratif et en encourageant une utilisation plus efficace des logements existants au moyen de réformes de l'impôt foncier et de l'impôt sur le revenu.

Texte ayant fait l'objet d'un accord:

Améliorer l'offre de logements sociaux et abordables en élargissant le rôle des secteurs public et à but non lucratif et en encourageant une utilisation plus efficace des logements existants [...]

Explication:

Le Conseil estime que les mesures fiscales devraient principalement jouer un rôle complémentaire dans l'amélioration de l'accessibilité financière du logement, lorsque cela est influencé par d'autres facteurs structurels.

Extrait de la recommandation par pays n° 3 pour la Lituanie

Texte de la Commission:

Améliorer l'accès des petites et moyennes entreprises au financement, notamment en stimulant la concurrence dans le domaine des services financiers, en augmentant la liquidité des marchés de capitaux, en encourageant une participation accrue aux marchés financiers et en renforçant les régimes de retraite complémentaire par capitalisation.

Texte ayant fait l'objet d'un accord:

Améliorer l'accès des petites et moyennes entreprises au financement, notamment en stimulant la concurrence dans le domaine des services financiers, en augmentant la liquidité des marchés de capitaux, en encourageant une participation accrue aux marchés financiers, [...]

Explication:

En ce qui concerne la Lituanie, le Conseil n'est pas d'accord avec la recommandation visant à renforcer les régimes de retraite complémentaire pour améliorer l'accès des PME au financement, étant donné qu'ils ont très peu contribué à l'accès au financement dans ce pays et ont orienté l'épargne en dehors de l'UE.